



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 513-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées, que le RÈGLEMENT NO 513-2022 CRÉANT UN PROGRAMME MUNICIPAL AUX FINS D'ACCORDER UN CRÉDIT DE TAXES MUNICIPALES À LA VILLA DU PIEDMONT (RPA) a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 août 2022 et entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

Ce règlement permet la création d'un programme municipal aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes municipales à une résidence pour personnes âgées (RPA) située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aubert et portant la dénomination légale " Villa du Piedmont" dans le but spécifique de rétablir sa santé financière à moyen terme.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 5^{ième} JOUR D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Gilles Piché

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, GILLES PICHÉ, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de l'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 5^{ième} JOUR D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VING-DEUX.

GILLES PICHÉ

Directeur général et Secrétaire-Trésorier